

jeudi 30/04/2009 – n°55

Le plan « emploi des jeunes » du Président de la République et l'emploi dans les services de l'automobile à l'ordre du jour du bureau du CNML



>> Cinq jours après la présentation par le chef de l'Etat, d'un plan de 1,3 milliard d'euros pour la formation, l'apprentissage et la professionnalisation de 500 000 jeunes, le bureau du Conseil national des missions locales s'est réuni à l'Assemblée nationale le 29 avril sous la présidence de Bernard Perrut.

Pour le député-maire de Villefranche-sur-Saône, ce plan massif va dans le bon sens. Il est en mesure de répondre aux besoins d'insertion professionnelle des 600 000 jeunes accompagnés chaque mois dans les missions locales et premières victimes de la crise économique.



La quasi totalité des mesures de ce plan doit favoriser, pour ces jeunes, l'intégration au monde du travail et devra s'appuyer sur l'accompagnement mis en oeuvre par les missions locales : contrats en alternance, contrats initiative emploi, nouveaux contrats accompagnement formation, contrats aidés dans les collectivités locales et Ecoles de la deuxième chance.

► [Discours du président de la République sur l'emploi des jeunes](#), du 24 avril 2009, sur le site de l'Elysée

► [Dossier de presse sur l'emploi des jeunes. Campus Véolia Environnement](#), du 24 avril 2009, sur le site de l'Elysée



>> Bernard Perrut a également signé avec Bernard Dewulf, premier vice-président de l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA), un accord de partenariat pour favoriser l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans les services de l'automobile.

L'accord concerne d'abord les régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes – deux régions dont les Associations régionales des missions locales sont également signataires - avant d'être étendu à l'ensemble du territoire.

L'objectif commun à la branche et aux missions locales est de faciliter les bonnes pratiques pour l'insertion des jeunes dans les métiers des services du secteur : commerce, réparation, auto-école, station-service, contrôle technique, location, gestion de parc, déconstruction, recyclage...

Le partenariat mis en place permettra de favoriser l'intermédiation entre les jeunes et ces entreprises de service qui ont des besoins en recrutement. L'accompagnement de 100 jeunes bénéficiaires du CIVIS vers un emploi est prévu dans un premier temps.

► [En savoir plus sur l'ANFA et les services de l'automobile sur le site www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

▶ Accord de partenariat pour une expérimentation favorisant l'accès des jeunes à l'emploi dans la branche des services de l'automobile

▶ Communiqué de presse ANFA – CNML

Contact : Yves Auton, chargé de communication. Tél. 01 57 33 81 91 - 06 70 72 89 66. Mél : yves.auton@finances.gouv.fr